Avis de publicité préalable à une occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'un bar et d'une restauration légère au sein du nouvel auditorium de la Louvière à Epinal.

Date de publication : 17/11/2026
Date limite de dépôt des propositions : 04/12/2026 à 12h00.
Support de publication : www.xmarches.fr

Procédure :
avis de publicité préalable à une occupation temporaire du domaine public (article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques)

NOM ET ADRESSE DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE :

Communauté d'Agglomération d'Epinal 1 avenue Dutac | 88 000 EPINAL

La présente procédure de consultation est organisée conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment à son article L. 2122-1-1, en vue de la conclusion d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public ayant pour objet l'exploitation d'une activité de bar et de restauration légère à l'occasion des spectacles et manifestations organisés au sein du Nouvel Auditorium de la Louvière.

Les caractéristiques des espaces mis à disposition, notamment leur superficie ainsi que les aménagements prévus, sont détaillées en annexe du projet de convention, lequel est consultable sur la plateforme de dématérialisation : www.xmarches.fr.

Date d'effet de l'occupation projetée :
Entre le 1re février et le 1er mars 2027 / en fonction de la date d'ouverture de l'ouvrage toujours en cours de construction à ce jour.

Modalités de présentation :
Tout opérateur économique intéressé peut se manifester jusqu'au 04/12/2026 à 12h00 en déposant une proposition :

https://www.xmarches.fr